

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

2. Procédure de passation de l'accord-cadre :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet de l'accord-cadre :

Fourniture et livraison de matériels de bureau pour les années 2026 à 2029

4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de matériels de bureau, de petits produits d'entretien pour bureaux et de papier, pour les différents services de SAINT-LOUIS Agglomération, pour les années 2026 à 2029.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre de fournitures et de services.

Lieu(x) d'exécution : Sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération
Code NUTS FRF12

Le présent accord-cadre est décomposé en 3 lots :

N° lot	Description des lots
01	Fourniture de matériels de bureau
02	Fourniture de petits produits d'entretien pour bureaux (lot réservé)
03	Fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes

Chacun des lots fait l'objet d'un accord-cadre séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Le lot n°2 est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures du handicap



mentionnées notamment à l'article L. 5132-13 du code du travail, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés ou handicapés (article R2113-7 du Code de la Commande Publique portant la proportion minimale à 50 %) en vertu de l'article L2113-14 du Code de la Commande Publique.

Forme de l'accord-cadre :

Les prestations de chacun des lots donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 6 et R2161-13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

LOTS	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot 1	5 000 € HT	20 000 € HT
Lot 2	50 € HT	1 000 € HT
Lot 3	4 000 € HT	12 000 € HT

5. Classifications CPV :

Numéro de lot	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
Lot 1	30192000-1	Fournitures de bureau
Lot 2	39830000-9	Produits de nettoyage
Lot 3	30197643-5	Papier pour photocopie

6. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution :

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026. Par la suite, il pourra être reconduit de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le pouvoir adjudicateur pourra toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins quatre mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnités.

Le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution seront fixés dans chaque bon de commande émis. Ces délais devront cependant impérativement respecter les dispositions de chacun des lots, fixées dans l'acte d'engagement (AE) de chacun des lots et le Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun à l'ensemble des lots.

Les délais de livraison plafonds imposés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants (les délais de livraison sont exprimés en jours ouvrés) :



LOTS	DELAI DE LIVRAISON PLAFOND
Lot 1 - Fourniture de matériels de bureau	
Fourniture courante des matériels de bureau	10 jours
Fourniture des agendas et calendriers	4 semaines
Lot 2 - Fourniture de petits produits d'entretien pour bureaux (lot réservé – articles L.2113-12 à L.2113-14 du CCP)	10 jours
Lot 3 - Fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes	10 jours

A noter que le candidat aura la possibilité de proposer dans l'acte d'engagement du lot concerné des délais maximums de livraison optimisés. Il devra tenir compte de toutes les sujétions. Ces délais deviendront contractuels et s'imposeront au titulaire de l'accord-cadre.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Modifications d'accord-cadre :
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique ;
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché ;
 - Possibilité de reconduire le marché en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.
- L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Prestations financées par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.
 - Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique ;
 - Modalités de paiement : virement administratif ;
 - Délai global de paiement : 30 jours ;
 - Dépôt de la facture sur chorus pro ;
 - Modalités de financement : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Cautionnement et garanties exigées: aucune retenue de garantie ne sera appliquée. Il n'est pas prévu de versement d'une avance.



8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Pour les candidats répondant au lot n°2, une attestation prouvant leur statut d'ESAT, d'EA ou de structure équivalente (agrément délivré par la Direction départementale du Travail) ou le statut de structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou structure équivalente.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant (sauf le DC1).

9. Critères d'attribution :

Pour chacun des lots, les critères de jugement des offres et leur pondération sont les suivants :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	50 %
2	Valeur technique de l'offre	25 %
3	Performances de l'offre en matière environnementale	25 %

10. Autres informations :

Le détail fin de chaque critère pour chaque lot est indiqué à l'article 6.2 du règlement de la consultation.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

11. Date limite de réception des offres :

Vendredi 28 novembre 2025 à 12h00

12. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 31 octobre 2025

